

- Membres afférents au Conseil Municipal : **15**
- En exercice : **11**
- Présents : **10**
- Absent excusé : Thierry JAN (pouvoir à Daniel GIROUD)
- Secrétaire de séance : Sébastien BRET
- Président de séance : Christophe MANZO, Maire

Ouverture de la séance à 18 heures 30

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 octobre 2021**
Le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 octobre 2021 est lu et approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.
- **Démission du Maire, M. Christophe MANZO et démissions de 3 Conseillers Municipaux**
M. le Maire fait part de sa démission aux membres du Conseil Municipal :
« Ma démission est motivée par l'incompatibilité à mener pleinement mes fonctions de maire en sus de l'accroissement de mon activité professionnelle. »
Il annonce également les démissions de Katrien DEKEYZER et de Lucie VAUTHIER, qui invoquent des raisons personnelles et professionnelles.
Enfin, il ajoute que Thierry JAN a exprimé son intention de quitter son poste de Conseiller Municipal. La démission sera actée à réception de sa lettre.

M. le Maire explique le déroulement de la procédure qui va suivre :
 - Réception de la lettre d'acceptation de la démission par Madame la Préfète
 - Arrêté préfectoral précisant le nombre de sièges vacants (6 a priori) et définissant la date de commencement de la campagne électorale
Afin d'élire un maire, le Conseil Municipal doit être au complet, soit 15 pour la commune.
 - Les habitants seront invités à se présenter aux urnes entre février et mars 2022 afin de procéder au vote dans le cadre des élections complémentaires.
 - Élection du maire et de ses adjoints : une fois les sièges vacants pourvus, l'assemblée délibérante devra se réunir au complet afin d'élire le ou la maire et ses adjoints.

I. INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE

Administration générale

- **Création d'un Conseil Municipal des Jeunes**
Monsieur le Maire indique aux membres présents de l'Assemblée avoir reçu une délégation de jeunes filles et garçons de la commune souhaitant la création d'un Conseil Municipal des Jeunes. Ils souhaitent développer leur sens civique et participer à la vie de la commune.
↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***
- **Élections des jeunes conseillers**
Il est procédé à l'élection des membres du Conseil Municipal des Jeunes, qui se compose de 11 personnes, âgées de 10 à 17 ans :

NOM	PRÉNOM
AMALRIC	Jules
EXBRAYAT	Mattéo
GERVASI	Denis
HENNECHART	Arthur

HENNECHART	Carla
HENNECHART	Enora
LE TEXIER	Anna
MESTANIER-PERRIN	Maya
VALLADIER	Charly
VALLADIER	Lucie
VALLADIER	Marylou

L'écharpe officielle leur est remise, et chacun des jeunes Conseillers Municipaux se présentent à tour de rôle.

Leurs élus référents sont Michel THIVOLLE, 1^{er} Adjoint, et Irène MAURIN, 2^{ème} Adjointe.

– Délégation de signature – Finances

Considérant la démission du Maire en fonction présentée en début de séance ;

Considérant les élections complémentaires à venir afin d'élire un nouveau représentant de la collectivité ainsi que son assemblée délibérante ;

Considérant que le Conseiller délégué aux Finances est en déplacement professionnel régulièrement ;

Considérant la nécessité de continuité de service ;

Il est proposé d'attribuer une délégation de signature de l'ensemble des documents comptables au 1^{er} Adjoint, en outre du Conseiller délégué aux Finances.

↳ **Délibération adoptée à la majorité (1 abstention)**

Intercommunalité

– CAMA : approbation du rapport de la CLECT

A chaque transfert de compétence, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) doit se réunir pour évaluer le montant des charges financières transférées à l'EPCI.

La CLECT s'est réunie le 28 septembre 2021 et a adopté, à la majorité des membres présents, le rapport sur l'évaluation des charges liée au transfert de la compétence « périscolaire » et « fourrière animale » de la commune vers Montélimar Agglomération.

Pour permettre au Conseil communautaire de Montélimar Agglomération de voter l'actualisation de l'attribution de compensation versée à la commune, ce rapport doit faire l'objet d'un accord du Conseil Municipal.

A défaut d'approbation, le coût net des charges transférées est constaté par arrêté du Préfet sur la base d'un calcul forfaitaire.

Résumé du rapport

Evaluation du coût du périscolaire : 17 840 € (moyenne des 3 derniers exercices)

Evaluation du coût de la fourrière animale : 1 141 € (coût moyen par habitant x nombre d'habitants soit 1, 25 € x 915)

Le montant total des charges nettes transférées est évalué à 18 981 €.

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

Urbanisme

- Les travaux d'aménagement du lotissement « Le Sud » ont débuté. 2 Permis de Construire ont été déposés et sont en cours d'instruction.

Personnel

– Centre de Gestion (CDG) : renouvellement de la convention d'adhésion Paie Externalisée

Le Centre de Gestion (CDG) de la Drôme propose une prestation « Paie externalisée ».

L'objectif de cette mission facultative est d'aider les collectivités dans les différents travaux liés à la réalisation des paies du personnel et des élus, ainsi qu'aux différentes déclarations annuelles obligatoires, par la mise en commun de moyens techniques.

La convention signée par la commune en 2018, effective au 1^{er} janvier 2019, arrive à son terme au 31 décembre 2021. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de la renouveler.

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

– Mise à jour de l'application du R.I.F.S.E.E.P.

Les agents de la fonction publique ont droit, après service fait, à une rémunération composée d'un *salaire de base* (traitement de base défini par un indice brut correspondant à l'échelon détenu dans le grade de l'agent) et de divers éléments liés à leurs situations personnelles, qui peut être complétée par un *régime indemnitaire* en fonction de la politique salariale adoptée par son administration.

La commune a délibéré en 2016 et 2017 pour instituer le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) sur la base des agents en fonction à l'époque.

Le régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire ;
- le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) dont le versement est facultatif et lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le tableau du personnel a évolué depuis, et une mise à jour de l'application du RIFSEEP se devait d'être effectuée.

D'autre part, la mise à jour de la délibération ayant été différée du fait des nombreux changements et difficultés intervenus dans la collectivité : mouvement de personnel, décès du maire en cours de son mandat, élection de la nouvelle assemblée délibérante, changement d'intercommunalité, changement trésorerie, ainsi que le contexte sanitaire, il convient de payer rétroactivement les indemnités applicables à l'agent concerné.

Les modalités d'attribution du R.I.F.S.E.E.P. seront définies par arrêté nominatif.

Le remboursement fera l'objet d'un échancier.

↳ **Délibération adoptée à la majorité (2 abstentions)**

II. TRAVAUX, VOIRIE, ASSAINISSEMENT, CADRE DE VIE

Travaux

– En cours

Les 2 employés communaux sont en arrêt maladie, un agent de remplacement a été recruté afin d'assurer une continuité de service. Il se concentre actuellement sur la taille des arbres et quelques travaux à effectuer en mairie.

– Chastelas - Belvédère

Suite aux 2 Appels d'Offres déclarés infructueux selon le Code de la Commande Publique, une négociation avec les entreprises doit avoir lieu avant la fin de l'année pour faire avancer le dossier.

– Réfection des menuiseries de l'école

La commande auprès de l'entreprise sélectionnée a été validée. Les travaux sont planifiés pour février 2022.

III. JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE, LOGEMENT

Vie scolaire

– Compte-rendu du Conseil d'école du 09/11/2021

➤ Retour sur les effectifs toujours en baisse :

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
0	5	8	6	17	10	13	10	13

9 enfants de PS (nés en 2019) sont attendus pour la rentrée 2022. 13 élèves de CM2 quitteront l'école en juin prochain.

➤ Répartition :

Puy-Saint-Martin	Roynac	Total RPI
36	46	82

- Les membres du Conseil d'école remercient à nouveau les municipalités pour les efforts financiers accordés au RPI (matériel, subventions de fonctionnement et pour les sorties scolaires...).
 - Le règlement intérieur a été validé.
 - Les écoles ont réalisé l'exercice réglementaire « évacuation incendie ». Les exercices relatifs aux risques « attentat – intrusion » seront programmés prochainement. Les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) des personnes ont été reconduits à l'identique par rapport à l'an passé et ont été validés par le Conseil d'école.
 - Le traditionnel repas de Noël se fera sur site dans chaque école compte tenu du contexte sanitaire. Une conteuse interviendra sur Roynac, Puy-Saint-Martin attend une confirmation pour un spectacle.
 - Le projet de classe de découvertes pour septembre 2022 est maintenu et concernera les élèves scolarisés à Roynac.
- Cantine
L'Agglo a missionné l'association Agribiodrôme afin d'établir un état des lieux des cantines du territoire au niveau du fonctionnement, du personnel et de la gestion des déchets. Une visite à la cantine de la commune a eu lieu le 17/11/2021 en présence d'élus et de membres du personnel.
L'objectif de cette démarche est à terme de développer l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de qualité, mais également d'optimiser la politique de gestion des déchets.

Solidarité

- Repas des aînés du 11/12/2021
En raison du contexte sanitaire et des contraintes réglementaires, le traditionnel repas de Noël est annulé. Les bénéficiaires recevront un colis en contrepartie.

IV. VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME, ET COMMUNICATION

Vie associative

- Attribution des subventions aux associations 2021 – 4^{ème} versement
Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de voter le 4^{ème} versement des subventions aux associations de la commune.

Voici les propositions :

Association	Subvention
PSM Initiatives	500 €
TILP	100 €
Total	600 €

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

V. QUESTIONS DIVERSES

- Irène MAURIN, 2^{ème} Adjointe, rappelle que le 25 novembre est la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, et invite à porter le ruban blanc en guise de soutien à cette action.
- David LAMANDE, 3^{ème} Adjoint, annonce une recrudescence des attaques de loups dans le secteur : ainsi entre le 12 et le 19 novembre, on recense 4 animaux tués, 2 blessés et 1 disparu sur la commune.

- Christophe MANZO, Maire, rappelle qu’une fois sa démission acceptée, le nombre de sièges vacants se portera à 6.

Élu (e)	Date démission
Michel GILES, Maire	06/02/2021 (décès)
Anouk RODET, Conseillère Municipale	17/06/2021
Katrien DEKEYZER, Conseillère Municipale	22/11/2021
Lucie VAUTHIER, Conseillère Municipale	23/11/2021
Thierry JAN, Conseiller Municipal	26/11/2021
Christophe MANZO, Maire	En attente de l’acceptation de Mme la Préfète

Il explique qu’à compter du début de la campagne électorale jusqu’aux élections municipales, aucune démission supplémentaire ne pourra être acceptée selon la législation.

- Un administré interpelle les membres du Conseil Municipal au sujet de difficultés de raccordement à la fibre. Il leur est proposé une aide afin de solutionner le problème.
- La séance s’achève avec une prise de photo des nouveaux membres du Conseil Municipal des Jeunes.

La séance est levée à 19 heures 28.

Prochaine séance du Conseil Municipal : le mardi 14 décembre 2021 à 18 heures 30.
--